



GUIDE CONCIS SEDAR+ SUR LES DÉCLARATIONS DE PLACEMENT AVEC DISPENSE

Mis à jour en 06 août 2025

TABLE DES MATIÈRES

Aperçu	1
Point 7h : maintenant une « notice d’offre »	3
Rubrique 9 – comment la remplir	5
Foire aux questions	11
Comment puis-je envoyer une modification pour une déclaration de placement avec dispense que j’ai déposée dans le portail de dépôt électronique de la CVMO, dans le système BCSC eServices et/ou en version papier, mais pas dans SEDAR?	11
Comment puis-je générer un brouillon de déclaration de placement avec dispense qui peut être modifié avant la soumission? À l’étape 15 « Vérifier et soumettre », sélectionnez « Enregistrer et continuer » pour passer à l’étape 16 « Vérifier les documents générés ». Cochez la case pour générer les documents puis sélectionnez « Générer les documents ». Cliquez sur les formulaires générés à télécharger pour vérification. Sélectionnez « Quitter » (ne cliquez pas sur « Soumettre » ou « Enregistrer »). Cliquez sur le logo SEDAR+ pour revenir à votre tableau de bord où vous pourrez rouvrir le dépôt à partir de votre liste de brouillons. Apportez les modifications à la section « Vérifier et soumettre », générez à nouveau les documents et soumettez le dépôt.	11
Pourquoi demande-t-on à un émetteur non assujetti d’indiquer l’autorité principale lors du dépôt d’une déclaration de placement avec dispense (annexe 45-106A1)?	11
Comment puis-je déterminer l’autorité principale pour un émetteur non assujetti lors du dépôt d’une déclaration de placement avec dispense (annexe 45-106A1)?	11
Comment puis-je ajouter une description de titres quand je dépose une déclaration de placement avec dispense à l’extérieur du Canada (Formulaire 72-503F)?	12
Pourquoi n’est-il pas possible d’ajouter le nombre exact de titres dans la déclaration de placement avec dispense à l’extérieur du Canada (Formulaire 72-503F)?	12

Aperçu

SEDAR+ est le nouveau système dont tous les participants au marché se servent pour le dépôt, la communication et la recherche de renseignements sur les émetteurs des marchés des capitaux du Canada. Quand SEDAR+ a été lancé le 25 juillet 2023, il a consolidé et remplacé SEDAR, la base de données nationale des interdictions d'opérations sur valeurs (IOV), la liste des personnes sanctionnées (LPS) et certains documents déposés en format papier ou dans le système eServices de la British Columbia Securities Commission ou le portail de dépôt électronique de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.

Les déclarations de placement avec dispense qui étaient déposées dans SEDAR, dans les portails électroniques ou en format papier sont maintenant faites dans SEDAR+. Consultez l'[aide-mémoire sur la déclaration de placement avec dispense](#) pour connaître les principales différences entre les anciens systèmes et SEDAR+.

Les émetteurs étrangers, y compris les émetteurs qui correspondaient à la définition d'un « émetteur étranger (SEDAR) » en vertu du Règlement 13-101 sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR), doivent faire leurs dépôts de placements sur le marché dispensé et de documents d'information et payer les droits afférents dans SEDAR+.

Consultez la section [Les émetteurs étrangers doivent-ils faire leurs dépôts de placements sur le marché dispensé et de documents d'information dans SEDAR+? - Ressources SEDAR+](#) du site d'information sur SEDAR+ pour en savoir davantage.

Ce guide concis présente de manière générale les principaux changements à connaître et les problèmes sur lesquels nous travaillons ainsi que des instructions détaillées et des solutions de rechange.

Si vous avez des questions après avoir lu ce document, communiquez avec le [poste de service des ACVM](#).

Point 7h : maintenant une « notice d'offre »

Le point 7h n'est plus nécessaire dans le nouveau formulaire utilisé dans SEDAR+, puisqu'il existe deux nouveaux types de dossiers dans le système :

- « Notice d'offre (art. 2.9 du Règlement 45-106) » et
- « Notice d'offre (autre que celle prévue à l'art. 2.9 du Règlement 45-106) ».

Si vous présentez une notice d'offre (NO) en référence à une déclaration de placement avec dispense, vous devez créer un dépôt distinct dans SEDAR+, puis l'ajouter en tant que renvoi dans le dossier de la déclaration.

Suivez ces étapes pour soumettre une NO :

- À partir du menu « Actions », allez jusqu'à « Placements sur le marché dispensé » sous « Dossiers ».
- Créez la notice d'offre que vous devez soumettre.

Placements sur le marché dispensé et information à fournir	Créer une déclaration de placement avec dispense (Annexe 45-106A1) Créer un document intitulé « Report of distributions outside Canada (Form 72-503F) relying on Ontario local rule 72-503 »
Placements sur le marché dispensé	Créer une notice d'offre (art. 2.9 du Règlement 45-106) Créer des documents de commercialisation (art. 2.9 du Règlement 45-106) Créer une notice d'offre (autre que l'art. 2.9 du Règlement 45-106) Créer un document d'offre dans le secteur immobilier Créer un document d'offre pour dispense pour financement de l'émetteur coté Créer des notifications Créer des documents relatifs au placement de droits Créer un placement de droits - lien minimal Créer un document d'offre pour financement participatif (Règlement 45-108) Créer un ou des rapport(s) technique(s) (Règlement 43-101)

- Suivez les instructions dans SEDAR+ pour soumettre votre NO.
- À l'étape 13, cliquez sur « Oui » sous « Le document a été déposé antérieurement », puis cliquez sur « Renvoyer à un document déposé antérieurement ». Une liste des notices d'offre que vous avez déposées dans le système s'affichera.

Étape 13 sur 16

Documents

Se reporter aux documents déposés antérieurement

Le document a été déposé antérieurement

Oui

Non

[Renvoyer à un document déposé antérieurement](#)

Autres documents

Indication supplémentaire : Si la dispense utilisée exige la transmission d'autres documents, joignez-les ici. Vous pouvez également fournir d'autres documents, au besoin. Pour chaque pièce jointe, donnez une description détaillée.

☐

Autre document

Problème connu :

Les documents soumis sous le type de dossier « Notice d'offre (autre que celle prévue à l'art. 2.9 du Règlement 45-106) » ne s'affichent pas dans la recherche. Pour soumettre ce type de notice, vous devez procéder autrement.

Solution de rechange – instructions :

- Sélectionnez le type de document « Autre » et joignez un document PDF indiquant le numéro de dossier pour la « Notice d'offre (autre que celle prévue à l'art. 2.9 du Règlement 45-106) ». Vous pouvez également indiquer le numéro de dossier dans le champ « Description ».



Autre document

Vous pouvez téléverser des documents en format .PDF.

[Test document.pdf](#)[Retirer](#)

Description

notice d'offre # 123456

Faites glisser le ou les fichiers ici pour les téléverser ou [parcourir les fichiers](#).

Rubrique 9 – comment la remplir

Veuillez utiliser le tableau ci-dessous pour remplir la rubrique 9 d’une déclaration de placement avec dispense.

N°	CAS	ÉTAPES À SUIVRE	CE QUE VOUS VERREZ DANS SEDAR+	CE QUE VOUS VERREZ DANS LES PDF GÉNÉRÉS
1	La personne physique est un administrateur de l'émetteur	Ajoutez une personne physique. Sélectionnez : « Administrateur » au champ « Cette personne physique est ».	- Le point 9a affiche le nom de la personne physique, son territoire de résidence et « Administrateur ». - Le point 9c affiche le nom de la personne physique, son adresse domiciliaire et « Administrateur ».	- Dans le formulaire 1, le point 9a contient le nom de la personne physique et la colonne D est cochée. - L'appendice 2 contient le nom de la personne physique et son adresse domiciliaire et il est écrit « Non » dans les colonnes J, K et L.
2	La personne physique est un membre de la haute direction de l'émetteur	Ajoutez une personne physique. Sélectionnez : « Membre de la haute direction » au champ « Cette personne physique est ».	- Le point 9a affiche le nom de la personne physique, son territoire de résidence et « Membre de la haute direction ». - Le point 9c affiche le nom de la personne physique, son adresse domiciliaire et « Membre de la haute direction ».	- Dans le formulaire 1, le point 9a contient le nom de la personne physique et la colonne H est cochée. - L'appendice 2 contient le nom de la personne physique et son adresse domiciliaire et il est écrit « Non » dans les colonnes J, K et L.
3	La personne physique est un promoteur de l'émetteur	Ajoutez une personne physique. - Sélectionnez : « Promoteur » au champ « Cette personne physique est ». - Sélectionnez : « Sans objet » pour le point « Associé(e) à une personne qui n'est pas une personne physique ».	- Le point 9a affiche le nom de la personne physique, son territoire de résidence et « Promoteur ». - Le point 9c affiche le nom de la personne physique, son adresse domiciliaire et « Promoteur ».	- Dans le formulaire 1, le point 9a contient le nom de la personne physique et la colonne P est cochée. - L'appendice 2 contient le nom de la personne physique et son adresse domiciliaire et il est écrit « Non » dans les colonnes J, K et L.

N°	CAS	ÉTAPES À SUIVRE	CE QUE VOUS VERREZ DANS SEDAR+	CE QUE VOUS VERREZ DANS LES PDF GÉNÉRÉS
4	La personne physique est un administrateur ou un membre de la haute direction d'un promoteur qui est une personne morale et qui n'est pas l'émetteur	Ajoutez une personne morale : - Sélectionnez : « Promoteur » au champ « Cette personne qui n'est pas une personne physique est ». Ajoutez une personne physique. - Sélectionnez : « Promoteur » au champ « Cette personne physique est ». - Sélectionnez : Le nom de la personne morale au champ « Associé(e) à une personne qui n'est pas une personne physique »	- Le point 9a affiche le nom de la personne physique, son établissement et « Promoteur ». - Le point 9c affiche le nom de la personne physique, son adresse domiciliaire et « Administrateur » ou « Membre de la haute direction ». - Le point 9c affiche le nom de la personne physique, son adresse domiciliaire et « Promoteur ».	- Dans le formulaire 1, le point 9a contient le nom de la personne morale et la colonne P est cochée. - Dans le formulaire 1, le point 9a contient le nom de la personne physique et son territoire de résidence et les colonnes D et H sont cochées selon le cas. - L'appendice 2 contient le nom de la personne physique et son adresse domiciliaire et il est écrit « Non » dans les colonnes J, K et L.
5	La personne qui n'est pas une personne physique (autre que l'émetteur) est un promoteur	Ajoutez une personne morale.	Le point 9a affiche le nom de la personne physique, son établissement et « Promoteur ».	Dans le formulaire 1, le point 9a contient le nom de l'organisation et la colonne P est cochée.

Comment remplir la rubrique 9 d'un dépôt de déclaration de placement avec dispense

N°	CAS	ÉTAPES À SUIVRE	CE QUE VOUS VERREZ DANS SEDAR+	CE QUE VOUS VERREZ DANS LES PDF GÉNÉRÉS
6	La personne physique est une personne participant au contrôle pour l'émetteur	Ajoutez une personne physique. - Sélectionnez : « Personne participant au contrôle » au champ « Cette personne physique est ». - Sélectionnez : « Sans objet » pour le point « Associé(e) à une personne qui n'est pas une personne physique ».	Le point 9c affiche le nom de la personne physique, son adresse domiciliaire, « Personne participant au contrôle », nom de la personne qui n'est pas une personne physique et l'établissement.	L'appendice 2 contient le nom de la personne physique et son adresse domiciliaire et il est écrit « Oui », « Non » et « Non » dans les colonnes J, K et L.

N°	CAS	ÉTAPES À SUIVRE	CE QUE VOUS VERREZ DANS SEDAR+	CE QUE VOUS VERREZ DANS LES PDF GÉNÉRÉS
7	La personne physique est une personne participant au contrôle pour une personne morale qui n'est pas l'émetteur	Ajoutez une personne morale. - Sélectionnez : « Personne participant au contrôle » au champ « Cette personne qui n'est pas une personne physique est ». Ajoutez une personne physique. - Sélectionnez : « Personne participant au contrôle » au champ « Cette personne physique est ». - Sélectionnez : Le nom de la personne morale au champ « Associé(e) à une personne qui n'est pas une personne physique » - Sélectionnez : « Administrateur d'une personne participant au contrôle de l'émetteur » et/ou « Membre de la haute direction d'une personne participant au contrôle de l'émetteur ».	Le point 9c affiche le nom de la personne physique, son adresse domiciliaire, « Personne participant au contrôle », nom de la personne qui n'est pas une personne physique et l'établissement.	- L'appendice 2 contient les renseignements suivants : - Nom de la personne physique - Adresse domiciliaire « Non » à la colonne J « Non » et « Oui », « Oui » et « Non » ou « Oui » et « Oui » dans les colonnes K et L en fonction des valeurs sélectionnées (administrateur d'une personne participant au contrôle et/ou membre de la haute direction d'une personne participant au contrôle). - Le nom et l'établissement de la personne morale aux colonnes M et N

N°	CAS	ÉTAPES À SUIVRE	CE QUE VOUS VERREZ DANS SEDAR+	CE QUE VOUS VERREZ DANS LES PDF GÉNÉRÉS
8	La personne morale (autre que l'émetteur) est un promoteur et une personne participant au contrôle	Ajoutez une personne morale. - Sélectionnez : « Promoteur » au champ « Cette personne qui n'est pas une personne physique est ». - Sélectionnez : « Personne participant au contrôle » au champ « Cette personne qui n'est pas une personne physique est ».	- Le point 9a contient le nom de la personne morale, l'établissement et la relation avec l'émetteur : « Promoteur ». - Le point 9c contient le nom de la personne morale, « Personne participant au contrôle » et « Promoteur » sous « Cette personne est » et l'établissement.	- Appendice 2 : Si une personne morale est sélectionnée par une personne physique dans le menu déroulant « Associé(e) à une personne qui n'est pas une personne physique », référez-vous au cas 7 ci-dessus. Sinon, la personne morale n'apparaît pas à l'appendice 2. - Pour le point 9a du formulaire I, voir le cas 5 ci-dessus.

Foire aux questions

Comment puis-je envoyer une modification pour une déclaration de placement avec dispense que j'ai déposée dans le portail de dépôt électronique de la CVMO, dans le système BCSC eServices et/ou en version papier, mais pas dans SEDAR?

Si une déclaration de placement avec dispense qui a été déposée dans le portail de dépôt électronique de la CVMO, dans le système BCSC eServices ou en version papier doit être modifiée, cette déclaration doit être déposée dans SEDAR+. C'est le cas également pour les déclarations qui existent dans SEDAR+ à la suite de la migration de SEDAR si elles ont aussi été déposées auprès du BCSC ou de la CVMO. Un nouveau dépôt doit être effectué afin de fournir les numéros de référence du BCSC ou de la CVMO. Pour modifier un dossier déposé antérieurement, veuillez suivre les étapes suivantes :

- Créez un dépôt dans SEDAR+ avec les renseignements de ce dossier.
- Pour le type de déclaration (Rubrique 1), sélectionnez « Modification d'une déclaration déposée antérieurement au moyen du système BCSC eServices, du portail de dépôt électronique de la CVMO ou en format papier ».
- Entrez un numéro de référence (BCSC) ou un numéro EDR (Ontario) à la demande du système. La saisie d'un numéro de référence ou EDR valide vous évitera des droits en double.

Comment puis-je générer un brouillon de déclaration de placement avec dispense qui peut être modifié avant la soumission?

À l'étape 15 « Vérifier et soumettre », sélectionnez « Enregistrer et continuer » pour passer à l'étape 16 « Vérifier les documents générés ». Cochez la case pour générer les documents puis sélectionnez « Générer les documents ». Cliquez sur les formulaires générés à télécharger pour vérification. Sélectionnez « Quitter » (ne cliquez pas sur « Soumettre » ou « Enregistrer »). Cliquez sur le logo SEDAR+ pour revenir à votre tableau de bord où vous pourrez rouvrir le dépôt à partir de votre liste de brouillons. Apportez les modifications à la section « Vérifier et soumettre », générez à nouveau les documents et soumettez le dépôt.

Pourquoi demande-t-on à un émetteur non assujetti d'indiquer l'autorité principale lors du dépôt d'une déclaration de placement avec dispense (annexe 45-106A1)?

L'autorité principale doit être identifiée afin que les droits relatifs au système pour la déclaration de placement avec dispense soient attribués au territoire concerné.

Comment puis-je déterminer l'autorité principale pour un émetteur non assujetti lors du dépôt d'une déclaration de placement avec dispense (annexe 45-106A1)?

L'autorité principale doit être déterminée selon les mêmes principes que ceux du régime de passeport (Règlement 11-102). Les déposants peuvent aussi consulter le paragraphe 4 de l'article 5 du Règlement 13-103 – *Système électronique de données, d'analyse et de recherche + (SEDAR+)* et l'Instruction générale relative au Règlement 13-103.

Comment puis-je ajouter une description de titres quand je dépose une déclaration de placement avec dispense à l'extérieur du Canada (Formulaire 72-503F)?

Vous pouvez ajouter une description dans le champ « Commentaires du déposant » à la première étape du dépôt dans SEDAR+.

Pourquoi n'est-il pas possible d'ajouter le nombre exact de titres dans la déclaration de placement avec dispense à l'extérieur du Canada (Formulaire 72-503F)?

Il s'agit d'un problème temporaire sur lequel nous travaillons. La longueur du champ est limitée à 12 caractères, y compris le marqueur décimal et les quatre chiffres après ce dernier.